

Remise à niveau SSIAP 2

Mission : Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens

Formation : 21h - 12 stagiaires maximum

Assistance technique gratuite tout au long de l'année. Notre Formateur ou Ingénieur formation reste à votre écoute et vous conseille via assistance@formafrance.fr

OBJECTIF

Permettre au stagiaire de maintenir à jour ses compétences concernant sa mission de chef d'équipe de service de sécurité incendie.

PROGRAMME

Fondamentaux de sécurité incendie

Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie.

Mise en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- Exercice d'extinction sur feux réels au moyen d'extincteurs adaptés au risque.
- Évacuation d'une victime d'un local enfumé.

Prévention

Évolution de la réglementation en matière de prévention et de réglementation.
Cette séquence sera clôturée par un examen blanc type QCM

Moyens de secours

- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- SSI
- Moyens d'extinction
- Agents extincteurs

Gestion du PC Sécurité

Gestion du PC en situation de crise

Organisation d'une séance de formation

- Formation des agents de l'équipe.
- Analyse de la pratique pédagogique

L'équipe de sécurité incendie

Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI.
- Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie.
- Une aire de feu.
- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques.
- Livret de cours.
- Vidéos.

INFORMATIONS PRATIQUES

Validation : Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées au recyclage. À l'issue du stage une attestation est délivrée par le centre de formation.

Prérequis : Être titulaire du SSIAP 2 ou ERP IGH 2. SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans. Certificat médical datant de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.